

COMMUNE DE WINTZENHEIM- KOCHERSBERG

BULLETIN D'INFORMATION N°1

Chers habitants, chers amis,

La nouvelle équipe municipale est maintenant en place. Lors de la réunion du 28 mars, les « nouveaux » ont eu l'occasion de prendre connaissance du budget communal et de son mode de fonctionnement.

Dans ce bulletin d'info vous trouverez quelques chiffres clés pour vous faire une idée sur le niveau de fiscalité et les recettes de fonctionnement de Wintzenheim.

Ce document a été réalisé par un groupe de travail qui s'est spontanément mis en place pour organiser la communication.

Pendant cette formidable campagne électorale, nous nous sommes rendus compte de votre attente en matière d'information.

Nous espérons ainsi répondre à vos besoins et à vos souhaits, en vous apportant régulièrement des informations utiles dans tous les domaines : communal, associatif, scolaire....

Alain NORTH



Voilà le nouveau conseil municipal au grand complet
De gauche à droite :

HUBER Christian, GALLER Claude (1^{er} adjoint),

GRESSER Patrick, GLASSER Jean-Paul,

KLEIN Philippe, GEIGER Nathalie, SCHOETZ Daniel,

NORTH Alain (Maire), RUSCH Richard,

STUTZMANN Pascal (3^{ème} adjoint),

NORTH Marcel (2^{ème} adjoint).

QUELQUES CHIFFRES

1. Les taux d'impositions restent stables :

	Wintzenheim	Département
- taxe d'habitation	10,75%	16,13%
- taxe foncière bâtie	12,50%	15,62%
- taxe foncière non-bâtie	40,95%	54,26%

Malgré la faiblesse de notre budget, le conseil n'a pas jugé opportun de relever les taux d'imposition.

2. Recette de fonctionnement : 149 000 euros.

qui comprend la recette fiscale directe (total des trois taxes) de 53 300 euros.

La différence (149 000 - 53 300 = 95 700 euros)
représente les dotations et subventions de l'Etat et du
Conseil Général.

INFOS UTILES

HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

- lundi : de 18h à 19h30
- vendredi : de 18h à 19h

Pendant ces heures, le Maire ou un Adjoint sont de permanence.

Un rendez-vous peut-être pris auprès des élus si nécessaire.

N° de tél. et fax de la mairie : 03 88 69 91 30

ATTENTION :

Exceptionnellement, le secrétariat de la mairie sera fermé du 05/04/08 au 20/04/08.

Cependant, une permanence à la mairie reste assurée aux heures habituelles, par le Maire ou un Adjoint.

EN BREF :

Dans le prochain bulletin, nous vous présenterons l'avancée des travaux du village, et la répartition des différentes commissions entre les conseillers municipaux.